

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : Franklin 82-51

3e année N° 80 26 décembre 1951

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 — Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

INFORMATIONS

LES TRAITEMENTS D'HIVER

Les traitements de la vigne et des arbres fruitiers, en dehors de la période de végétation, se divisent en trois catégories :

1° Les traitements d'automne, au moment de la chute des feuilles ; ils visent spécialement le Corynéum et le Monilia des arbres à fruits à noyaux et la Tavelure des pommiers et poiriers, éventuellement les pullulations prématurées de l'araignée rouge.

2° Les soins de propreté et les opérations mécaniques : ramassage des fruits et grappes momifiés, élagage du gui et des bois morts, excision des chancres pathologiques (appliquer après l'opération un mastic à l'orthooxyquinoléine ou badigeonner la plaie au sulfate de cuivre) ; entretien de la propreté de la plantation. Ces opérations peuvent s'effectuer à l'occasion de la taille ou pendant toute la période hivernale.

3° Les traitements chimiques d'hiver proprement dits, qui doivent être pratiqués le plus tard possible avant le départ de la végétation : en février en général, sur les fruitiers ; en mars sur la vigne.

Ces traitements toucheront :

— sur la vigne : l'Esca, les Pyrales, les Vers de la grappe, les Cochenilles ;

— sur les fruitiers : les mousses et lichens, les Pucerons et Cochenilles, les larves du Carpocapse, de la Tordeuse orientale, les œufs des chenilles défoliatrices.

Il y a intérêt, pour appliquer les traitements, à attendre les premières belles journées calmes et tièdes, qui se placent en général en février. Un appareil réalisant une pression de 10 kg. au moins à la lance est nécessaire.

Contre l'**Esca** et la **Pyrale** de la vigne, les **Arsénites** et **Arséniates de soude** restent les seuls produits recommandés (doses : 5 litres pour 100 litres de bouillie, d'un produit à 25 % d'Arsenic pur). Les **Vers de la Grappe** sont atteints par les **colorants nitrés** (voir plus loin) mais assez difficilement du fait du cocon qui les protège.

Contre les **Cochenilles** de la vigne et la fumagine qui les accompagne, seules les **huiles d'anthracène** (6 % d'une huile à 70 % de produit pur) ne risquent pas de brûler les ceps. Il n'est pas certain que le mélange arsénite + huile d'anthracène soit sans danger. Encore convient-il de n'appliquer ces deux traitements que lorsque les parasites visés ont été observés sur les vignes au cours de la campagne précédente.

Les **mousses** et **lichens** sur les fruitiers à pépins sont aisément détruits par les **huiles d'anthracène** à 5 % (huiles à 60-70 % de produit pur). L'addition de **colorants nitrés** à ces huiles renforce leur pouvoir destructeur vis-à-vis des mousses et lichens ; toutefois le traitement ne doit pas être renouvelé à moins de trois années d'intervalle, sinon on risque des détériorations de l'écorce. Le **sulfate de fer,** plus économique que les huiles, est également recommandable, mais doit faire l'objet d'un traitement séparé. Ce traitement, d'une durée d'efficacité moindre, peut sans inconvénient être renouvelé chaque année si l'état des arbres le nécessite.

Les **Cochenilles** des arbres fruitiers (kermès) sont atteintes de façon certaine par les seules **huiles de pétrole** employées à 3 %, ce sont les huiles dites blanches lorsqu'elles sont pures, ou jaunes lorsqu'elles contiennent des colorants organiques. Ces colorants organiques jaunes ou **colorants nitrés,** outre leur action limitée contre les maladies comme la Cloque ou la Tavelure lorsqu'ils sont appliqués peu avant le débourrement, détruisent les **œufs des pucerons, psylles, tigres** et des **chenilles défeuillantes,** ainsi que les larves du **Carpocapse** et de la **Tordeuse** réfugiées sous les écorces.

Un avis ultérieur émis à l'époque la plus favorable à ces traitements donnera quelques précisions supplémentaires.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné du Rhône, à la date du 30 novembre :

En arrivant ici, j'ai trouvé la moitié des jeunes arbres, dans les parcelles les plus hautes du domaine, atteints de pucerons lanigères. Malgré toute la gamme de traitements habituels, même employés à double dose, je n'ai jamais rencontré quelqu'un, jusqu'à maintenant, qui pourrait affirmer s'en être completement débarrassé.

Voulez-vous me dire si vous connaissez un traitement efficace pour les détruire ?...

Réponse :

Sur le puceron lanigère, les traitements d'été aux esters phosphoriques n'ont une efficacité totale qu'à des températures assez élevées (25° à 28° au moins) et à condition d'être renouvelés jusqu'à disparition complète du parasite.

En hiver le cyanure de calcium (qu'il ne faut pas confondre avec la cyanamide calcique), enfoui dans le sol au niveau des grosses racines, a une action intéressante sur le puceron lanigère qui hiverne au-dessous du sol...

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. Latard.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. Dumas.

Le Gérant : G. GRISARD

126507 — Imp. Réunies de Lyon — 12-51
Dépôt légal n° 1016 — 4-1951